

RÈGLEMENT

ORGANISATION

L'Association DUO DE L'HERMITAGE organise le 1 juillet 2018 la 2ème édition du « Duo Trail du Haut Bugey ».

CONDITIONS D'ADMISSION

- **La courses DUO12 (12km – 280mD+)** est ouverte à toutes personnes, licenciées ou non, homme et femme, nées avant le 31 décembre 2002 (catégories Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master).
- **La course DUO20 (20km – 1000mD+)** est ouverte aux personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, nées avant le 1er janvier 1999 (catégories Espoir, Senior et Master).

Suivant l'article L.213-3 du Code du Sport, les licenciés de la FFA doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Suite à la circulaire N°45 ; datant du 19/11/08, de la FFA, les licences de la FF Triathlon sont admises.

Les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de « non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Tout autre certificat médical, quelque soit le sport ne sera pas accepté. En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront closes dès que le quota de 250 équipes aura été atteint (pour l'ensemble de la manifestation) ou le 21 juin 2017 au soir.

Réparties comme suit :

- 125 dossards (250 coureurs) pour le 20km – Sachapique
- 125 dossards (250 coureurs) pour le 12km – Sachatouille

Elles se feront uniquement en ligne avec paiement sécurisé à partir de **janvier 2018**.

Les droits d'inscription prennent en charge (pour chaque coureur) :

- la participation à la course,
- 1 cadeau souvenir (ou plusieurs)
- les ravitos pendant la course
- le reversement de 1€ à l'association **Dahus d'Arbent** (Rugby en fauteuil)
- le ravito d'après course.

Le repas chaud du dimanche midi préparé par l'association des jeunes du village est à réserver au moment de l'inscription en ligne (prix par repas : 8 euros).

Possibilité pour les accompagnants de manger au même tarif (sur réservation préalable).

DISTANCES

Duo 12 – Sachatouille :

Distance : 12 km

Dénivelé : +280m

Par équipe de 2

Course ouverte à partir de la catégorie Cadet minimum (2001 et 2002).

Départ : 9h30 de Lalleyriat (au bord du lac) le dimanche 1 juillet 2018

1 point d'eau + ravitaillement d'arrivée

Des contrôles seront effectués le long du parcours. Les 2 dossards de chaque équipe devront être visibles.

Duo 20 – Sachapique :

Distance : 20 km

Dénivelé : env +1000m

Par équipe de 2

Course ouverte à partir de la catégorie Espoir (1996 à 1998).

Départ : 9h30 de Lalleyriat (au bord du lac) le dimanche 1 juillet 2018

1 point d'eau + 1 ravitaillement + ravitaillement d'arrivée

Barrière horaire : pas encore définie

Des contrôles seront effectués le long du parcours. Les 2 dossards de chaque équipe devront être visibles.

20 minutes avant chaque départ, les concurrents se rendent dans l'aire de départ pour prendre connaissance des dernières consignes de course et pour la vérif du matériel obligatoire.

TARIFS D'INSCRIPTION

JUSQU'AU 25 mai 2018

DUO 12 km : 11 euros par coureur (22 euros l'équipe)

DUO 20 km : 19 euros par coureur (38 euros l'équipe)

Après le 25 mai 2018

DUO 12 km : 15 euros par coureur (30 euros l'équipe)

DUO 20 km : 23 euros par coureur (46 euros l'équipe)

FRAIS INSCRIPTION INTERNET : Ils sont fixes et s'élèvent à 1,50 euros par équipe, soit 0,75 euros par coureur (le prix d'un timbre en fait). **Ils ne seront en aucun cas remboursés si l'équipe fait forfait.**

MATOS OBLIGATOIRE :

Duo 20 :

Réserve d'eau (porte-bidons ou poche à eau). Gobelet personnel, 1 téléphone portable (n° d'urgence à pré-enregistrer : n° donné le jour de la course) et 1 couverture de survie par équipe, réserve alimentaire. Chiens non autorisés.

Duo 12 :

Réserve d'eau (porte-bidons ou poche à eau). Gobelet personnel. 1 téléphone portable (n° d'urgence à pré-enregistrer : n° donné le jour de la course). Chiens non autorisés.

ENTRAIDE

Le Duo du Haut Bugey étant une course par équipe, l'entraide est autorisée (et fortement conseillée). A la manière des coureurs de Raid Multisport, les équipes peuvent utiliser des systèmes d'accroche ou de tractage entre équipiers (ex : élastique), mais ceux-ci doivent pouvoir s'enlever très facilement et rapidement (ex : mousquetons). L'utilisation du système de tractage est sous la seule responsabilité de l'équipe. L'organisation se garde le droit, à la vérification matérielle ou pendant la course, de refuser un système qui pourrait s'avérer dangereux pour les participants.

RETRAIT DES DOSSARDS

Accueil et remise des dossards :

– **le samedi 30 juin de 17h à 19h à Lalleyriat** (mairie)

– **le dimanche 1 juillet de 7h à 9h (maxi) à Lalleyriat** (mairie)

PENSEZ À VOUS MUNIR D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Seront récompensés : les 3 premières équipes hommes, femmes et mixtes au scratch de chaque parcours.

La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un **certificat médical original avant le 15 JUIN 2018** (date poste faisant foi). Adressez-la accompagnée d'une **ENVELOPPE TIMBRÉE avec votre nom + adresse**

à :

S. Junillon

490 chemin des Lavoisirs

26600 CROZES

Après le 15 JUIN 2018, il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais déjà engagés par l'organisation.

Les frais de dossier Internet (1,50 euros) ne seront en aucun cas remboursés si l'équipe fait forfait. **Aucun dossier ne sera traité par email** (envoi postal uniquement).

CHANGEMENTS D'ÉQUIPIERS

Après le 15 juin 2018, il n'y aura plus de changements possibles de la composition des équipes en cas de forfait de l'un des équipiers.

SÉCURITÉ ET SECOURS

La sécurité des deux parcours sera assurée par une antenne médicale et des signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical. Son co-équipier choisira de continuer seul, hors classement, ou de s'arrêter lui aussi.

L'équipe qui abandonne doit obligatoirement remettre ses 2 dossards à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement, qui organisera leur retour sur l'aire d'arrivée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposées et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

RÉCLAMATION ET JURY

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

MODIFICATION DE PARCOURS

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

DROIT D'IMAGE

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec

renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

LA CHARTE DU TRAIL **RESPECT DU MILIEU ET DE NOS ENGAGEMENTS**

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un événement responsable et durable.

Notre événement intègre les notions de développement durable.

Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés au sol

Respecter le balisage et le tracé en plein habitats d'intérêts communautaires pour la préservation du milieu naturel

Utiliser un gobelet réutilisable au ravitaillement pour limiter les déchets plastiques

Trier ses déchets lors de l'événement (tri aux ravitaillements et à l'arrivée)

Se regrouper pour former des voitures complètes pour se rendre au départ de la course

Chaque participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.

Les participants au Duo du Haut Bugey (coureurs, organisateurs, exposants) s'engagent à vivre l'événement dans le respect des principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative et de respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.

Motifs de disqualification

Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétiques

L'inscription au trail vaut acceptation de l'ensemble de nos actions et engagements « Développement Durable ».